



BULLETIN D'ADHESION A LA SIC DE NYON

Raison sociale : _____

Nom du commerce : _____

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

NPA Ville : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Genre d'activité : _____

Date du début d'activité : _____

Date d'inscription au Registre du Commerce : _____

Date d'inscription au Registre Professionnel : _____

Reprend le commerce de : _____

Nombre de personnes employées (patron compris) : _____

Nombre de vitrines : _____ Longueur des vitrines : _____

Extrait des statuts

Art. 3 : La SIC réunit les entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des professions libérales et coordonne les efforts de ses membres pour la sauvegarde de leurs intérêts communs. Elle s'efforcera d'être partie prenante dans tout ce qui touche le domaine de la formation professionnelle.

Elle peut s'occuper de tout ce qui touche au développement de la cité et du pays, et créer, gérer ou contrôler, des institutions d'intérêt général.

Art. 7 : Les demandes d'admission sont faites par écrit. Le comité statue sur l'admission ou l'exclusion des membres. Il lui est possible de refuser ou d'exclure un membre sans indication de motif. Un recours peut être formulé dans les 30 jours suivant la notification de la décision du comité et tranché à la plus prochaine assemblée générale. Toute admission ou exclusion sera portée à la connaissance de la Fédération Patronale Vaudoise.

Montant des cotisations annuelles

Entreprises de 1 à 5 employés (y.c. patron) CHF 250.-

Entreprises de 6 à 10 employés (y.c. patron) CHF 380.-

Entreprises de plus de 10 employés (y.c. patron) CHF 600.-

Date: _____ Timbre & Signature : _____